

**LOGIN PEOPLE**

Société Anonyme au capital de 2.539 192,90 euros

Siège social : Buropolis - 1240, route des Dolines

06560 VALBONNE

RCS Grasse B 453 639 932

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES TITULAIRES DE BSAR - 16 JUIN 2011  
DU 16 NOVEMBRE 2015 A 10H**

---

L'an deux mille quinze et le seize novembre à dix heures,

Les titulaires de Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables de la Société LOGIN PEOPLE SA, émis par décisions du Conseil d'Administration du 16 juin 2011 (ci-après « BSAR - 16 juin 2011 »), se sont réunis en Assemblée Spéciale au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Ayant été convoqués par avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO en date du 30 octobre 2015 et par avis publié dans un journal d'annonces légales en date du 29 octobre 2015, les titulaires de BSAR-16 juin 2011 déclarent avoir pu prendre connaissance du projet de résolutions et du rapport du Président suffisamment à l'avance pour prendre toutes les décisions mises à l'ordre du jour.

Ils déclarent ainsi qu'ils se considèrent comme régulièrement convoqués, conformément aux dispositions des articles L225-99 et L225-104 du Code commerce.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance - à laquelle sont annexés les formulaires de vote à distance des actionnaires représentés.

Monsieur Stéphane BRUN, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur François-Pierre LE PAGE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Anne MORETTI.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, et les formulaires de vote par correspondance permettent de constater que les actionnaires présents ou ayant voté par correspondance possèdent 348.135 BSAR-16 juin 2011, soit plus du tiers des BSAR -16 juin 2011 émis.

En conséquence le Président constate que l'Assemblée Spéciale peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes y afférent.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les titulaires de BSAR – 16 juin 2011.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### **DECISIONS SPECIALES**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Autorisation de la modification des conditions d'exercice des BSAR – 16 juin 2011

L'Assemblée Spéciale des porteurs de bons de souscription d'actions remboursables émis par décisions du Conseil d'Administration du 16 juin 2011 (les « BSAR – 16 juin 2011 »),

Autorise la modification des conditions d'exercices desdits BSAR dont ils sont titulaires, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 octobre 2015, agissant en vertu des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2014, savoir :

- accepte et prend acte de ce que la modification des conditions d'exercice desdits BSAR - 16 juin 2011 emporte la prolongation de la période d'exercice desdits BSAR, dont l'échéance était prévue pour le 16 juin 2016, aux fins de porter le nouveau terme de la période d'exercice au 16 juin 2017.

L'Assemblée Spéciale prend acte de ce que toutes les autres conditions d'exercice desdits BSAR demeurent inchangées.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

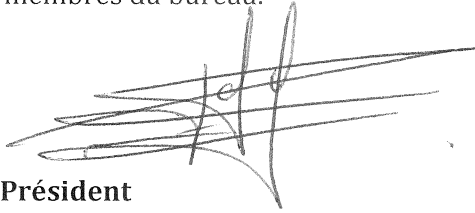
##### **Pouvoirs**

L'Assemblée Spéciale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités afférentes à la décision spéciale prise ci-dessus.

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h.55

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



**Le Président**

Monsieur François-Pierre LE PAGE

**Le Secrétaire**

Madame Anne MORETTI

